

COMMUNE de TAILLEBOURG 17350
Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019
sur convocation du 08 décembre 2019

Présents : Pierre TEXIER, Gérard GALLAIS, Thomas TAVERNIER, Marie-Claude CUBILLO, Fabrice GUILLOT, Sylvie ALBERT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Mickaël BENARD, Philippe GANTHY, Ludovic ERABLE.

Absents excusés : Daniel ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Gillian BROOME a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Babette RICHAUD a donné pouvoir à Pierre TEXIER, M. Jean-François DECQ.

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 24 octobre 2019
- 2) Délibération : Entretien annuel des contractuels
- 3) Délibération : Budget - Décision Modificative n°5
- 4) Délibération : Rapport CLECT
- 5) Délibération : Annulation Don Fondation du Patrimoine
- 6) Délibération : Subvention exceptionnelle à l'Association « Société Sportive de Taillebourg »
- 7) Devis Remplacement de la mécanique des cloches à l'église
- 8) Personnel Communal
- 9) Liste des DIA (déclarations d'intentions d'aliéner)
- 10) Projet Passerelle, avancement des travaux
- 11) Vol - Cambriolage de la Cantine scolaire
- 12) Association Club Canin
- 13) Ramassage des ordures ménagères- Changement jours de collecte et des sites de ramassage
- 14) Construction de la nouvelle école - Avancement du projet - Réunion de SIVOS
- 15) Projet Loi sur le statut de l' élu – communication de nos sénateurs
- 16) Effondrement du Rempart – Correspondance avec les services de la DRAC
- 17) Questions diverses

Ouverture de séance :

1) **Adoption du PV du 24/10/2019**

Vote : Tous pour

2) **Délibération : Entretien annuel des contractuels**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'entretien annuel des contractuels est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les agents recrutés sur un emploi permanent par contrat à durée indéterminée ou par contrat déterminé d'une durée supérieure à un an.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'instaurer un entretien avec les agents non titulaires, sous contrat présents depuis au moins 6 mois dans la Collectivité.

L'entretien professionnel est un moment d'échange entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct sur le bilan de l'année écoulée et les objectifs pour l'année suivante.

Ces entretiens seront réalisés au même période que pour les agents titulaires.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de ces entretiens annuels et propose à M. Ganthly de se charger de la mise en place des entretiens.

Vote : Tous pour

3) Délibération : Budget - Décision Modificative n°5 – Admission en Non Valeurs

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter une décision modificative afin d'équilibrer le budget (réajustement budgétaire) et de réajuster les crédits notamment dans le cadre de la régularisation d'écriture de 2009, 2010 et 2011.

Ces régularisations d'écritures font l'objet de certificats administratifs.

Vote : Tous pour

Sur proposition de Mme La Trésorière, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que deux dettes datant de 2010 relatives à des impayés de loyer des anciens gîtes communaux ne pourront pas être recouvrées et qu'il convient d'établir une admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur de ces dettes
- dit que le montant total s'élève à six cent dix-huit euros et soixante et onze centimes (618,71 €).
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget (compte 6541) de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire fait une nouvelle fois des remarques sur la gestion passée et du coût, mis bout à bout, de tous ces impayés.

Vote : Tous pour

4) Délibération : Rapport CLECT

Monsieur le Maire expose que :

Le Conseil Communautaire du 11 février 2019 a procédé à une modification statutaire concernant la politique des ramassages scolaires.

En conséquence, les missions à caractère d'intérêt général figurantes au titre des compétences facultatives à l'article 5.2 des statuts visant le :

« Ramassage scolaire pour les écoles élémentaires et pré-élémentaires sur les secteurs des communes de Saint-Jean d'Angély, Bernay-Saint-Martin, Loulay, Villeneuve-la-Comtesse, Néré, Saint-Pierre de Juillers » a été supprimé.

Ainsi, sur les 110 communes adhérentes à la Communauté de communes, 5 d'entre elles sont concernées par le transfert de la compétence « Ramassage scolaire » : Saint-Jean-d'Angély, Saint-Pierre de Juillers, Bernay Saint-Martin, Villeneuve, Néré.

A cet égard, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a dû procéder à l'évaluation des charges nettes transférées dans le respect des principes prévus à l'article 1609 nonies C-IV du CGI.

La CLECT qui s'est réunie le 14 novembre dernier a ainsi entériné la méthode du chiffrage du transfert des charges. Cette méthode d'évaluation a été validée par les membres présents et consignée dans le rapport annexé.

Les Conseils Municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission de ce rapport, pour l'approuver à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

-d'ADOPTER l'approbation du rapport de la CLECT du 14 novembre 2019 entérinant l'évaluation des charges transférées en matière de transport au titre du ramassage scolaire

-RAPPELLE que le Conseil Communautaire procédera à la correction des attributions de compensation.

Vote : Tous pour

5) Délibération : Annulation Don Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris, une subvention exceptionnelle avait été votée par les membres du Conseil le 19 avril 2019.

En mai 2019, le Président de la Fondation du Patrimoine a annoncé la décision d'arrêter la collecte nationale.

Considérant que la Commune n'avait, à cette date, pas versée la subvention exceptionnelle, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation du don et de la DELIB 2019-26 du 19 avril 2019.

Vote : Tous pour

6) Délibération : Subvention exceptionnelle à l'Association « Société Sportive de Taillebourg »

M. Ludovic ERABLE, Président de l'Association Société Sportive de Taillebourg, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote. Il quitte la salle.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'Association Société Sportive de Taillebourg doit faire face cette année à la recherche d'un médecin pour l'organisation du Trail.

Considérant que l'Association Société Sportive de Taillebourg perdure depuis 45 ans,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de pouvoir payer la vacation du médecin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé

L'octroi d'une subvention exceptionnelle pour un montant de trois cent quatre-vingt (380) euros.

Vote : 10 pour - 1 contre - 1 abstention

7) Délibération : Remplacement de la mécanique des cloches à l'église

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le mécanisme des cloches de l'Eglise est à remplacer.

Après recherche, M. Gallais a contacté l'entreprise Bodet Campanaire qui avait installé le système de tintement des cloches.

Un devis nous est proposé. Son montant est de 2551,20 euros pour le remplacement des deux moteurs d'origine (environ 60 ans) qui sont défectueux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont voté pour le remplacement des tintements des cloches et validé le devis présenté par la société Bodet Campanaire.

Cette dépense sera prévue au budget 2020 et les travaux réalisés en 2020.

Vote : Tous pour

8) Personnel Communal

Délibération sur la participation financière de la commune sur la protection sociale complémentaire des agents.

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il convient de réactualiser la délibération concernant la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents.

En effet, il apparaît que les montants indiqués sont obsolètes et ne correspondent plus aux montants payés par les agents.

Il convient de mettre à jour le montant de la participation par agent et de fixer les critères d'attribution de cette participation.

Considérant que la collectivité souhaite apporter sa participation au titre du risque « santé » et au titre du risque prévoyance »,

Considérant que sont éligibles à cette participation tous les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance et remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par la circulaire du 25 mai 2012,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de débattre du montant de chaque participation.

Actuellement le montant de la participation pour la **Commune de Taillebourg est de 11 euros pour la mutuelle** (à multiplier par le nombre d'adhérent au contrat individuel) et **de 6 euros pour la prévoyance**.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le montant de la participation.

Participation « Santé » 15 euros

Participation « Prévoyance » 9 euros

Les membres du Conseil Municipal valident les propositions et indiquent que cette participation est éligible à tous les agents de la Commune, fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Cette disposition sera mise en place à compter du 1^{er} mars 2020 après avis du Comité Technique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Vote : Tous pour

Concernant l'octroi de jours de congé dit « du maire », monsieur le deuxième adjoint propose que l'on en reparle en janvier.

9) Liste des DIA (déclarations d'intentions d'aliéner)

Monsieur le maire fait lecture de la liste des DIA 2019

10) Projet Passerelle, avancement des travaux

La subvention du Conseil Départemental a été accordée (40%). L'avancement du projet a été retardé car l'Architecte des Bâtiments de France avait refusé le premier projet, trouvant que la passerelle n'était pas assez « fondue » dans le paysage. Une nouvelle version lui a donc été présentée et celle-ci est en construction chez le prestataire pour une pose prévue début février.

11) Vol - Cambriolage de la Cantine scolaire

Le bâtiment communal a été fracturé et les produits alimentaires de la cantine ont été dérobés (notamment la nourriture du Noël des enfants).

Monsieur le maire indique qu'il a porté plainte et qu'il a fourni les images vidéo de la caméra dirigée vers l'allée Bergère aux gendarmes, sur lesquelles on visualise de nombreux détails comme la durée, l'heure, le véhicule, et la physionomie des cambrioleurs. Le préjudice est d'environ 3000€.



12) Association Club Canin

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier du secrétaire de l'association qui informe du décès de la présidente et qui demande à utiliser le terrain de foot pour un concours de chien truffier. Monsieur le maire va les informer que les bâtiments du terrain de foot ne seront plus disponibles aux associations extérieures (besoin de locaux).

13) Ramassage des ordures ménagères-Changement jours de collecte et des sites de ramassage

Un prospectus est disponible en mairie et est joint au bulletin municipal

14) Construction de la nouvelle école - Avancement du projet - Réunion de SIVOS

L'architecte des bâtiments de France a rejeté le type de toiture, et indique qu'il est ouvert à la discussion avec l'architecte du projet.

15) Projet Loi sur le statut de l'élu – communication de nos Sénateurs

Monsieur le Maire fait lecture d'une communication des Sénateurs concernant leur position sur le projet de statut de l'élu.

16) Effondrement du Rempart – Correspondance avec les services de la DRAC

Monsieur le Maire indique qu'il a pris des arrêtés de périls imminents (rue Aliénor + douves) et qu'une réunion est prévue avec tous les services et collectivités concernés (DRAC, Géologues, Archéologues) pour des travaux d'urgence, mais aussi définir les participations financières de chacun.

17) Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil que monsieur MATHIEU a réparé bénévolement la tronçonneuse à pierre de la commune. Reste le coût des roulements qu'il a changé qui est d'environ 20€.

Monsieur le Maire propose que les « Vœux du maire » se déroule le 17 janvier 2020 à **19h00**. Le conseil est favorable.

Monsieur BENARD indique qu'un éclairage a fonctionné toute la journée. Monsieur GALLAIS indique que la cellule photosensible est mal placée. Elle est positionnée dans un endroit sombre et déclenche l'éclairage quand la luminosité baisse. Il précise qu'il va étudier son déplacement.

Madame CUBILLO indique que le bulletin municipal va être distribué. Elle interroge sur les gargouilles de la rue Aliénor. Monsieur le Maire indique qu'elles sont référencées dans l'étude de la ZPPAUP.

Monsieur GANTHY informe que la CDC propose aux mairies de se procurer des cartes d'entrée aux piscines d'été de la CDC Vals de Saintonge au tarif de 6€25 les 5 entrées. Monsieur BENARD indique qu'un abonnement à 10€ permet 25 entrées.

Fin de séance à 23h 58